

2^{ème} Rallye Régional des Routes du Lyonnais

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 avril 2018

Ouverture des engagements : 30 avril 2018

Clôture des engagements : 11 juin 2018

Parution du road-book : Samedi 16 juin

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 16 et dimanche 17 juin de 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Vérifications des documents le : 22 juin de 18h00 à 22h30 - Salle Polyvalente, Sainte Foy l'Argentière

Vérifications des voitures le : 22 juin de 18h15 à 22h45 - Salle Polyvalente

Parc fermé, après vérifications techniques : Salle Polyvalente

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 22 juin à 22h00 - Salle Polyvalente

Publication des équipages admis au départ le : 22 juin à 23h30 – Salle Polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le : 22 juin à 23h30 – Salle Polyvalente

Départ du rallye : Samedi 23 juin à 9h00 (1^{er} concurrent VHC), Salle Polyvalente

Arrivée à : Samedi 23 juin à 17h06 (1^{er} concurrent VHC), Salle Polyvalente

Vérification finale : Garage des Rossandes, Sainte Foy l'Argentière

Publication des résultats du rallye le : 30 minutes après l'entrée de la dernière voiture au parc d'arrivée.

Remise des prix le : 23 juin à l'arrivée du rallye sur le podium.

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement et l'ensemble des documents du rallye seront visibles et téléchargeables sur le site de l'ASA du Rhône (www.asarhone.com) et sur celui du rallye (www.rallyedesroutesdulyonnais.fr).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organisateur administratif, et le T.T.Team, organisateur technique, organisent les 22 et 23 juin 2018 : le **2^{ème} Rallye Régional des Routes du Lyonnais**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile le **02/05/2018** sous le numéro **R19** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **358** en date du **02/05/2018**

Comité d'Organisation

Président : Gilles MONDESIR

Membres : Membres actifs de l'ASA Rhône et du T.T.Team

Secrétariat, Permanence

Association Sportive Automobile du Rhône, 40 Cours Verdun 69002 Lyon

Téléphone : 04.78.38.15.70

Fax : 04.78.42.25.67

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 22 juin ASA du Rhône,
- Le jour du rallye, salle polyvalente de Sainte Foy L'Argentière, téléphone : 04 74 26 18 73

Tableau d'affichage

Salle polyvalente de Ste Foy L'Argentière

Organisateur technique

Nom : T.T.Team

Adresse : Chemin du Perrin – 69610 Sainte Foy L'Argentière

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue : Marie-Noëlle FAURE

Président du Collège des commissaires sportifs : Jean-Carl ANNOVAZZI

Commissaires Sportifs : Emilie TRAMONT, Corinne BEFFY

Directeur de Course : Thierry HERITIER

Directeur de Course Adjoint : Didier ROSSIGNOL, Maxime LUSSIANA

Voiture Tricolore : François BUISSON

Voiture Autorité : Hervé VERICEL

Voiture Damier : Christophe PERRIN

Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales : Jean-Paul DURAND, Marc CIER

Médecin Chef :

Commissaire Technique responsable : Jean-Marc RANCON

Commissaires Techniques : Sylvie DALPAOS, Yannick BOSSEAU, Yannick MARTIN, Bernard CASSET, Georges SANDELION

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie PERRIN, Valérie JEUNE

Chargés des relations avec la presse :

Classement – Informatique : LC Chrono

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye régional des Routes du Lyonnais compte pour la Coupe de France 2018 (coef. 2) et le Challenge de la Ligue régionale Rhône-Alpes du sport automobile.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.asarhone.com pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement.
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications administratives auront lieu le : 22 juin 2018 de 18h00 à 22h30, Salle Polyvalente à Sainte Foy l'Argentière.

Les vérifications techniques auront lieu le 22 juin 2018 de 18h15 à 22h45, Salle Polyvalente à Sainte Foy l'Argentière.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage ROSSANDES

Adresse : Route de Lyon, Sainte Foy l'Argentière

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100,00 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Chèque immédiatement rendu lors de la restitution du transpondeur en fin d'épreuve.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye régional des Routes du Lyonnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 juin.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (x 2)

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Aucune assistance ne devra empiéter sur la chaussée, ainsi que gêner à la circulation des véhicules.

Elle sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance définie sur le carnet d'itinéraire, sauf sur la place du milieu (en face de la pharmacie) réservé pour les véhicules VHC.

La présence de remorques est interdite dans la zone d'assistance.

Un fléchage sera mis en place pour accéder aux deux parcs remorques prévus pour le stockage de celles-ci. Le parc remorque N°1 sera accessible jusqu'à 17H45, le parc remorques N°2 à partir de 17H45.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye régional des Routes du Lyonnais représente un parcours de **121,230** km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,75** km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3/5 : Ste Foy l'Argentière 6,70 kms à effectuer 3 fois.
- ES 2/4/6 : Meys 6,55 kms à effectuer 3 fois.

Un reclassement sera effectué après l'ES 2.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 16 juin 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- Dimanche 17 juin 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange indiquée « COMMISSAIRE »
- Chef de poste : Chasuble orange barrée indiquée « CHEF DE POSTE »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

Général		- de 110 partants		+ de 110 partants	
Premier		1 engagement	1 coupe	1 engagement	1 coupe
Deuxième		1/2 engagement	1 coupe	1/2 engagement	1 coupe
Troisième		1/3 engagement	1 coupe	1/2 engagement	1 coupe
Groupe					
Premier			1 coupe		1 coupe
Classe (x 24)					
Premier	si - de 5 partants	50	1 coupe	100	1 coupe
Deuxième	si + de 4 partants		1 coupe		1 coupe
Troisième	si + de 6 partants		1 coupe		1 coupe

Coupes

- Une coupe au premier équipage féminin.
- Les coupes de scratch, groupe et de classe ne sont pas cumulables.
- Trois trophées seront remis à des commissaires de route.

La remise des prix se déroulera le samedi 23 juin 2018 sur le podium à l'arrivée du Rallye.

Les chèques des concurrents primés seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve.